

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le vingt-deux janvier deux mille vingt et un à dix-sept heures trente sous la présidence de Mme le Maire, Marie-Hélène MICHON.

Etaient présents : M-H. MICHON, Maire - P. MOUNAUD, 1^{er} adjoint - N. VILLETTELLE, 2^{ème} adjoint - J-Y. HOUARD, 3^{ème} adjoint - A. DUTHEIL - .E. BERNARD – G. ANDANSON – L. GAYET - C. MUGNIER, E. MASCRIER

Etait excusé : Jean-Luc VERGNE, arrivé à 17h55.

La séance est ouverte à 17h32

Le secrétariat de la séance est assuré par Lionel GAYET

Approbation du conseil municipal du 21 décembre 2021 : approuvé à l'unanimité

Renouvellement des membres de l'association foncière de remembrement (AFR) : Conformément à l'article R.133-3 du code rural, le président de l'AFR sollicite le conseil pour désigner 6 propriétaires de biens fonciers non bâtis du périmètre de remembrement représentant si possible les intérêts de chaque village. Les personnes proposées sont Erick Thomas, Didier Goubely, Bernard Mounaud, Gilbert Bournicon, Gérard Villatel et Joël Roussange. Adopté à l'unanimité.

Les élus demandent une présentation de cette association par son président lors d'un prochain conseil.

Abondement des communes de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine au fonds de rebond d'aides aux entreprises. Pour rappel, face à la crise sanitaire engendrée par la pandémie de la COVID-19, la communauté de communes a mis en place un fonds de concours pour venir en aide aux entreprises de notre territoire à hauteur de 15€ par habitant.

Le conseil départemental apporte sa participation à hauteur de 10 € par habitant..

Plusieurs communes ont également abondé à ce fonds. A ce jour c'est une enveloppe de 385 344 € qui pourra être redistribuée aux entreprises ayant déposé un dossier et ayant reçu un avis favorable de la commission économique.

Mme le Maire propose aux élus de participer au fonds de rebond d'aides aux entreprises à hauteur de 5€ par habitant. Le calcul s'établit ainsi : population INSEE 309 habitants x 5€ = 1 545 € Adopté à l'unanimité.

Modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC)

Pour répondre au besoin du territoire et des collectivités, le comité syndical réuni le 08 décembre dernier a délibéré et approuvé une modification statutaire intégrant la compétence mobilités durables au titre des infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE) et de ravitaillement en gaz de véhicules.

Le conseil municipal approuve les modifications des statuts du SDEC. Voté à l'unanimité.

Renouvellement de la convention CNRACL

Mme la maire informe le conseil municipal qu'une convention concernant la dématérialisation (dossier retraite) de certains actes est nécessaire pour la mise en place d'un conventionnement entre le Centre de Gestion et les collectivités.

Le conseil municipal accepte la convention pour la période 2020-2022 et autorise le maire à la signer. Adopté à l'unanimité.

Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

L'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 institue un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal, qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Par délibération N° 2020-141ter en date du 30 septembre 2020, le conseil communautaire Marche et Combraille en Aquitaine a validé à la majorité des deux tiers la proposition de droit commun. En l'absence de délibération des communes dans le délai de 2 mois soit le 30.11.2020, la répartition libre est réputée avoir été approuvée

La part qui est reversée à la commune est de 7 620 €.

Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux - Voiries

Lionel Gayet, en charge de la commission voirie, donne connaissance au conseil municipal de l'avant-projet établi dans le cadre de la répartition de la DETR.

La commission « voirie » a consulté 4 entreprises pour des devis estimatifs de réfection de chaussée sur 16 voies communales.

La commission a décidé de réaliser un programme de travaux sur 3 ans.

La proposition COLAS s'élève à 187 409 € H.T. ce chiffre est au plus haut car la surface des travaux ne sera pas réalisée en totalité.

La commission propose de ne pas dépasser le seuil de 40 000 € H.T. pour la dépense annuelle selon le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES PREVISIONNELLES DE VOIRIE	MONTANT H.T.
Renforcement de chaussée	187 409,00 €
TOTAL	187 409,00 €
RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT H.T.
Subvention DETR sollicitée (40%)	74 963,60 €
Autofinancement sur 3 ans	112 445,40 €
Année 1	37 481,80 €
Année 2	37 481,80 €
Année 3	37 481,80 €

Les élus valident le plan de financement sur une durée de 3 ans soit un autofinancement annuel de 37 481,80 € et autorise le maire à déposer un dossier DETR. Adopté à l'unanimité.

Un courrier va être adressé aux 4 entreprises pour les informer du choix du conseil.

Projet salle polyvalente.

Les élus mènent une réflexion sur la création d'une salle multi-activités et le réaménagement de la salle des fêtes actuelle. La salle des fêtes actuelle est d'une superficie limitée (80m²) et nécessiterait de très importants travaux de remise aux normes de sécurité. Les réfections des salles des fêtes ne peuvent plus bénéficier de subventions de l'Etat et la réflexion s'est donc orientée vers une salle multi-activités qui pourrait être située à proximité du terrain de football et intégrer des vestiaires puisqu'ils peuvent mériter une rénovation. Si on souhaite pouvoir pratiquer des activités sportives, telles que le foot en salle, le hand ou le tennis, il faudrait envisager une salle qui approcherait de 1000m². Il faudrait donc prévoir

qu'elle soit modulable et ouverte à l'accueil d'activités diverses qui permettrait de la valoriser. Le choix d'un bâtiment de Haute Performance Energétique (HPE) devrait être retenu, ainsi que l'utilisation de structures bois. Quelques associations ont été consultées. Comme ceci avait été fait avant le lancement du projet de rénovation de l'ancien bâtiment de la poste, une étude va être demandée au CAUE, organisme départemental qui assure gratuitement ces prestations en soutien aux collectivités pour ce type de projet. D'autre part, nous ne pourrons avancer que lorsque nous aurons l'assurance d'obtenir des subventions et notamment celle essentielle de l'Etat.

Dans le même temps, une réflexion doit être conduite pour envisager un projet d'habitats avec une dimension si possible écologique et intergénérationnelle sur le terrain acquis rue des Gorces. Il y a en effet régulièrement des demandes de logement de familles que nous ne pouvons pas satisfaire. Il faut là-aussi trouver un financeur.

Une réunion d'information et d'échange avec les habitants sera proposée en temps utile.

QUESTIONS DIVERSES

- **Achat de matériel pour les agents communaux.** Une liste de divers matériels et équipements a été élaborée pour équiper les agents communaux. La majeure partie de ces matériels n'est pas subventionnable à la DETR, de plus toute subvention sollicitée inférieure à 1000 € sera rejetée. Cette liste sera étudiée avant le vote du budget 2021.
- Le département de la Creuse a versé la somme de 1 020.86 € au titre **des amendes de police** relatives à la sécurité routière. Un devis a été chiffré par SES pour l'achat de signalétique et panneaux d'information.
- Une conférence des maires a réuni le 16 janvier dernier, les élus des communes de la communauté de communes de Marche et Combraille en Aquitaine. Les maires ont validé le principe d'élaborer **un projet de territoire** qui serait réalisé par un bureau d'études. Les élus qui le souhaitent, peuvent s'inscrire dans la commission pour travailler sur ce projet.
- Une **entreprise d'élagage** est intervenue les 18 et 19 janvier pour tailler les cyprès entourant l'oratoire situé au Pont, ébrancher les arbres dans le parc du Moulin et dans l'ancienne cour d'école. Un nettoyage de l'oratoire va être réalisé.
- Une rencontre avec **l'Office National des Forêts** a eu lieu le 22 janvier pour prendre conseil sur les méthodes de plantation et choix d'essences d'arbres en prévision d'une replantation au bois d'Amont après la coupe réalisée en 2020. De plus, un chemin de randonnée pourrait être dessiné dans cet îlot de bois pour valoriser la forêt du bois d'Amont située près de Lépinas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h14.